



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alger, le 21 juin 2022

Clôture officielle du jumelage Institutionnel, entre l'Autorité Organisatrice des Transports Urbain d'Alger (AOTU-A du Ministère des Transports Algérien et le Ministère Français de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires au titre du programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association P3A.

L'Autorité Organisatrice des Transports Urbain d'Alger (AOTU-A), en collaboration avec le Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) et sous l'égide de Monsieur le ministre des Transports, a organisé le **mardi 21 juin 2022 à 9h30** la clôture officielle de son Jumelage Institutionnel financé par l'Union européenne dans le cadre du P3A.

Ce jumelage qui a débuté le 15 septembre 2019 avait pour objectif d'accompagner l'Autorité Organisatrice des Transports Urbain d'Alger (AOTU-A) dans le renforcement de ses compétences institutionnelles.

Financé par l'Union européenne à hauteur de 1 100 000 d'Euros, il a mobilisé vingt experts français pour environ 300 jours d'expertise et de formations. Une trentaine de cadres de l'AOTU-A et du Ministère des Transport ont été formés et pour certains ont bénéficié de visites d'étude en France.

Il est souligné la forte implication de l'Autorité Organisatrice des Transports Urbain d'Alger (AOTU-A) tout au long du projet. Cela a permis d'obtenir d'ores et déjà de nombreux résultats que l'AOTU-A entend pérenniser et prolonger au-delà du jumelage.

En effet, les travaux réalisés dans le cadre de ce jumelage, ont permis d'une part de contribuer à la définition d'un programme de travail visant à positionner l'Autorité à sa place dans les jeux des acteurs des transports urbains algérois et d'autre part au renforcement de ses compétences concernant les savoirs faire des métiers des transports urbains

Cette montée en puissance de l'Autorité, s'accompagne de la maîtrise des normes et pratiques européennes dans le domaine. Elle permet en cela de soutenir l'effort engagé par l'Etat algérien dans l'amélioration du service public offert aux usagers des transports urbains.

Ainsi des apports en matière d'élaboration d'une grille tarifaire et dans la définition du cahier des charges pour un matériel billettique dédié à l'ensemble des modes des transports (Métro, Câble, Tramway, Bus, SNTF) ont été construits collectivement selon des méthodologies conformes aux standards internationaux.